

2 QUALITE DE LA RESSOURCE

Scénario 2A : Respect des débits minimums biologiques dans les cours d'eau

Aujourd'hui en Martinique...

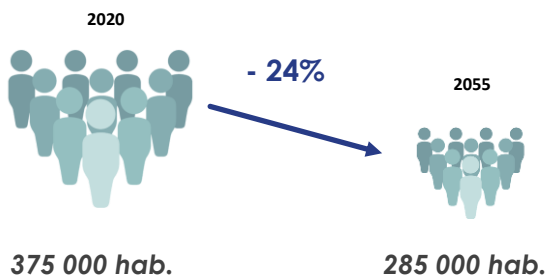
En période de carême, 88% des cours d'eau sont surexploités au moins une fois dans l'année.

Sans action, l'accroissement de la sévérité des étiages va exacerber la pression sur la ressource.

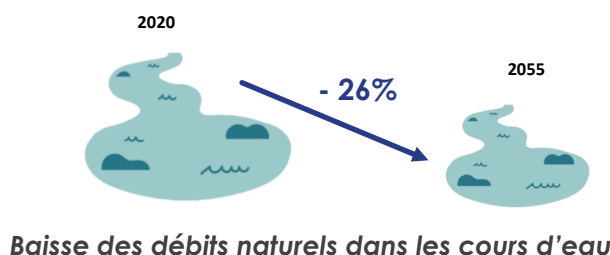
Pourquoi investir ?

Diversifier les sources de prélèvement, réduire les pertes d'eau sur les réseaux, interconnecter les unités de production... sont autant de levier pour soulager la pression actuelle sur les milieux aquatiques.

Tendances démographiques



Tendances climatiques



- Comment les milieux aquatiques sont-ils impactés par l'accroissement de la sévérité des carêmes?
- Quels investissements doivent-êtré engagés pour respecter le bon état des cours d'eau ?
- Quels bénéfices en retirera-t-on ?

La réponse à ces questions dépend de 2 paramètres structurants : la tendance démographique et le changement climatique. Nous considérons les situations suivantes à l'horizon 2055:

- Une population décroissante en année climatique **séche** ou **humide**

ACTION PUBLIQUE : investir pour compenser la réduction de la disponibilité en eau

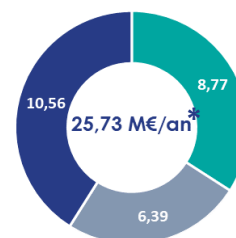
Combien ça coûte ?

Dans un contexte d'accroissement de la sévérité des carêmes, investir pour respecter le bon état des cours d'eau a un coût :

Montant des dépenses (investissement et fonctionnement) par EPCI (M€/an)

■ CACEM ■ CAPNM ■ CAESM

- €



Maintien de la situation actuelle : aucun investissement supplémentaire

Amélioration des rendements (85%) + interconnexions des infrastructures + Diversification de la ressource + création d'une nouvelle unité de production (retenues ou dessalement)

* Montant total des investissements hors subventions.
La part des dépenses d'exploitation représente 16% des dépenses totales.

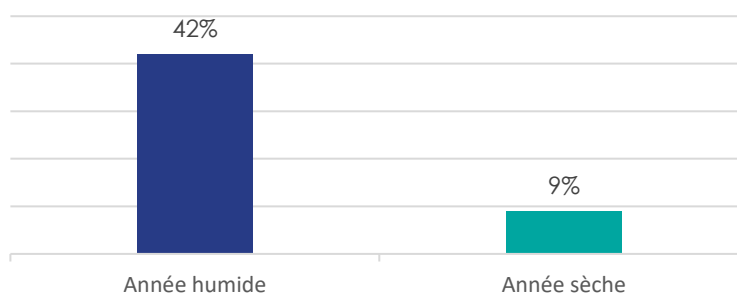
RESULTATS

1- Quel impact d'une année sèche sur le respect du bon état des cours d'eau ?

On considère une **population décroissante** () :

Pourcentage de bassin versant respectant le débit réglementaire en 2055 selon les conditions climatiques considérées

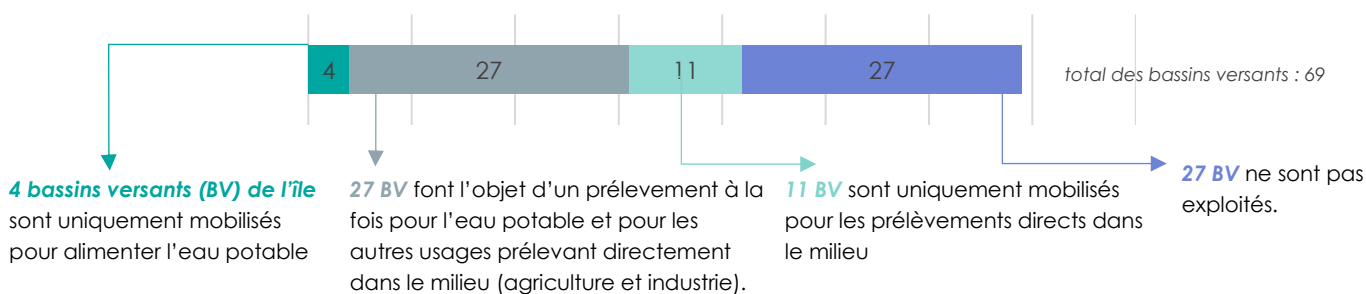
En période de carême, à l'horizon 2055, seuls **9%** des **bassins versants** respecteront les débits réglementaires



2- Comment satisfaire 100% de la demande en eau potable et respecter le bon état des cours d'eau ?

Etat des lieux des types de prélèvements sur les bassins versants


Vue d'ensemble des types de prélèvements sur les bassins versants (BV)



A l'horizon 2055, il sera possible de satisfaire 100% de la demande en eau potable et respecter le DMB du cours d'eau, à condition de limiter les autres prélèvements directs sur le milieu (agriculture et industrie – voir fiches concernées par ces secteurs pour plus de précisions).

Leviers d'actions pour satisfaire la demande en eau potable et soulager la pression sur les milieux aquatiques

Engager des investissements pour diversifier la ressource, réduire les pertes d'eau sur les réseaux ou interconnecter les unités de production permettent **d'agir sur le taux de satisfaction de la demande en eau.**

On considère ici une année sèche () :

Taux de satisfaction de la demande en eau potable selon les scénarios d'actions

Ambition 1



Amélioration des rendements (65%)

Ambition 2



Amélioration des rendements (65%)

- + Diversification de la ressource
- + Interconnexion des unités de production

Ambition 3



Amélioration des rendements (85%)

- + Diversification de la ressource
- + Mobilisation d'autres ressources complémentaires (retenues ou dessalement)
- + Interconnexion des unités de production

Taux de satisfaction : 

Plusieurs leviers d'actions peuvent être mobilisés pour améliorer le taux de satisfaction de la demande en eau potable et réduire la pression sur les milieux aquatiques. Ces 3 niveaux d'ambitions ont des impacts différents sur les finances des collectivités.

Quel montant d'investissement à engager ?

Engagement des travaux nécessaires pour atteindre un rendement de 65% :



Dont 1% de dépenses de fonctionnement

Engagement des travaux nécessaires pour atteindre un rendement de 65%, pour interconnecter chaque unité de production et pour diversifier la ressource :



Dont 8% de dépenses de fonctionnement

Engagement des travaux nécessaires pour atteindre un rendement de 85%, pour interconnecter chaque unité de production, pour diversifier la ressource et augmentation la capacité de production en mobilisant des ressources complémentaires :



Dont 16% de dépenses de fonctionnement

3- Et les impacts sur les finances des collectivités dans tout ça ?

Augmentation des dépenses : La mise en œuvre des investissements pèse sur les services d'eau :

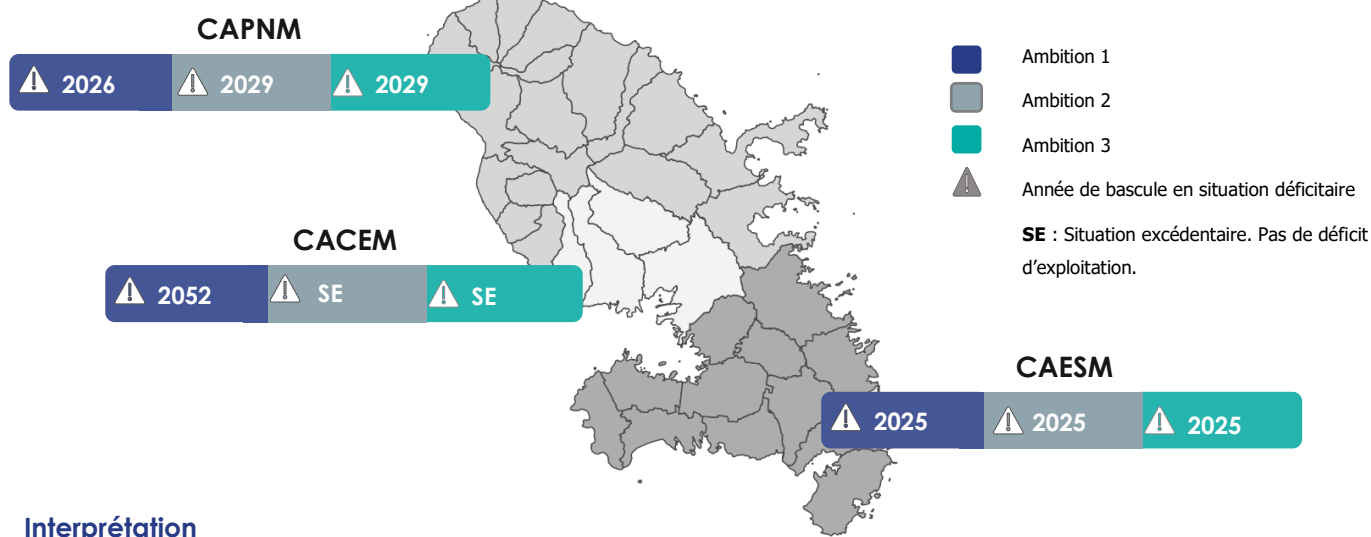
En considérant un taux de subvention de 80%, la part d

L'autofinancement des investissements pèse plus au moins fortement sur les services, et varie entre 0,08 et 0,51 €/m³ consommé

	Surcoût à la charge des services (en €/m ³ consommé)		
	Ambition 1	Ambition 2	Ambition 3
CAESM	0,23 €	0,27 €	0,51 €
CACEM	0,08 €	0,20 €	0,34 €
CAPNM	0,21 €	0,27 €	0,48 €

Equilibre financier des services : année de rupture de l'équilibre d'exploitation et ampleur du déficit d'exploitation (hors dépenses d'investissement)

A l'horizon 2055, comment les services équilibrent leurs budgets, avec une population décroissante et si les DMB sont respectés ? On s'intéresse ici au petit équilibre financier de l'eau, autrement dit à la capacité des services à couvrir leurs charges d'exploitations par les recettes d'exploitation (hors investissement).



Interprétation

Déficit de recouvrement des charges d'exploitation en 2055 (en €/m³ consommé)

	Ambition 1	Ambition 2	Ambition 3
CAPNM	-1,56 €/m ³	-0,51 €/m ³	-0,65 €/m ³
CACEM	-0,21 €/m ³	-0,01 €/m ³	SE
CAESM	-1,39 €/m ³	-0,86 €/m ³	-0,76 €/m ³

En année sèche à horizon 2055, si l'on respecte les DMB, investir uniquement pour atteindre 65% de rendement de réseau (ambition 1) ne permet pas d'atteindre un volume d'eau vendu suffisant pour équilibrer les dépenses d'exploitation, dans un contexte de décroissance démographique.

Le passage de l'ambition 1 à 2 permet d'améliorer la satisfaction de la demande en eau, donc d'augmenter les volumes délivrés, et ainsi d'augmenter les recettes de facturation. Cette augmentation de l'assiette de facturation permet de réduire l'ampleur du déficit d'exploitation, par rapport à la situation 1.

En revanche, l'ambition 3 génère des dépenses de fonctionnement significativement supérieures à l'ambition 2 (4M€/an en moyenne pour l'ambition 3, contre 1,5M€/an pour l'ambition 2), sans que l'augmentation des volumes vendus ne suffise à couvrir ce surcoût.